

Facturation de la contribution environnementale - membres

Flux	Contribution lors de l'achat	Contribution lors de la vente	Adhésion et déclaration	Droit au remboursement
1. Achat en Belgique pour vente en Belgique	✓ Oui	✓ Oui	✗ Non	✗ Non
2. Achat en Belgique pour vente en étranger	✓ Oui	✗ Non	✓ Oui	✓ Oui
3. Achat à l'étranger pour vente en Belgique	✗ Non	✓ Oui	✓ Oui	✗ Non
4. Achat à l'étranger pour vente à l'étranger	✗ Non	✗ Non	✗ Non	✗ Non

À l'exception des pneus, le tableau ci-dessus est destiné à la première monte des véhicules des [catégories M1 et N1](#).

- Exemple 1** – Lors de l'achat en Belgique, vous payez une contribution environnementale. **Lors de la vente**, vous comptez cette contribution au maillon suivant de la chaîne - mentionnez-la clairement sur la facture. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de devenir membre de Recytyre. Vous n'avez pas non plus droit au remboursement de la contribution environnementale.
- Exemple 2** – Vous ne devez pas compter de contribution environnementale à la vente. Lorsque vous êtes membre de Recytyre, vous pouvez récupérer les contributions environnementales payées via une déclaration mensuelle électronique à Recytyre.
- Exemple 3** – À l'exception des achats effectués auprès de [membres de Recytyre basés à l'étranger](#), le fournisseur étranger ne vous facture pas de contribution environnementale lors de l'achat. Dans ce cas, vous êtes importateur et Recytyre vous donne la possibilité de vous affilier au système Recytyre [en tant que membre](#). Par le biais d'une déclaration mensuelle électronique, vous communiquez à Recytyre le nombre de pneus que vous avez vendus sur le marché belge au cours de la période précédente (mois) et pour lesquels vous n'avez pas payé de contribution environnementale lors de l'achat. De plus, vous n'avez pas droit au remboursement de la contribution environnementale.
- Exemple 4** – Ce transit n'exige ni affiliation ni déclaration. Il ne donne pas droit au remboursement d'une contribution environnementale, sauf si l'achat est effectué auprès d'un membre de Recytyre établi à l'étranger et si vous lui payez une contribution environnementale Recytyre. Vous voulez récupérer la contribution environnementale ? [Affiliez-vous comme membre Recytyre](#). Comme déjà mentionné : le droit au remboursement de la contribution environnementale à l'exportation ne dépend pas de la date à laquelle vous avez acheté les pneus, mais bien du fait que vous ayez payé une contribution environnementale pour ces pneus.

L'utilisateur final supporte le coût final de la contribution environnementale. Ce qui signifie que cela reste **une opération nulle** pour chaque fabricant, constructeur, importateur, intermédiaire ou vendeur final. Si cela s'avère nécessaire, nous vous recommandons de soumettre la déclaration d'importation à Recytyre sur la base des quantités vendues sur le marché belge, afin d'éviter à votre entreprise un préfinancement des stocks.